

## **APPEL A PROJETS PERMANENT (AA2P)**

« INVESTISSEMENTS ASSOCIATIFS SPORTIFS »

### **Objectif:**

Le Département de la Haute Loire, partenaire des associations, souhaite faciliter l'accès des altiligériens aux pratiques sportives qui contribuent à l'animation et à l'attractivité des territoires.

A cette fin, il met en place un dispositif ouvert sur la période 2020 - 2024 dédié au financement d'équipements et d'infrastructures sportives sous maîtrise d'ouvrage associative <u>sous réserve</u> qu'ils répondent à des enjeux qu'il partage et complètent d'autres investissements publics.

L'AA2P pourra être révisé pour s'adapter au contexte ou à l'évolution des pratiques.

#### Bénéficiaires:

Clubs ou associations sportives altiligériennes affiliées à une fédération sportive agréée par l'Etat Comités (bi)départementaux ou territoriaux dont le siège social est en Haute Loire (sinon dans un département limitrophe) affiliés à une fédération sportive agréée par l'Etat

### **Conditions d'intervention:**

### Dépenses éligibles :

# Investissements associatifs sportifs structurants et/ou innovants sinon d'utilité sociale

Infrastructures construites en Haute Loire

Equipements destinés à être utilisés (principalement) en Haute Loire

<u>Cofinancement locaux</u>: requis

Communication : Mise en avant du partenariat avec le Département

### Priorité aux projets :

Cohérent avec la stratégie territoriale (échelon intercommunal) et/ou à rayonnement territorial Présentés par des clubs disposant d'une « école de jeunes »,

Proposés par des structures conduisant des actions en direction des jeunes, des seniors, de personnes en situation de handicap ou en manque d'opportunité

### Modalités d'intervention :

<u>Dépense subventionnable</u> : comprise entre 4 000 € et 40 000 € TTC

Taux d'intervention : 50 % maximum

Taux modulé en fonction de la qualité et du nombre de projets, des cofinancements mobilisés et des capacités budgétaires du Département

Hôtel du Département

1, Place Monseigneur de Galard CS 20310 43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX

tél. 04 71 07 43 43

### Procédure:

L'examen des demandes fera l'objet d'une programmation semestrielle.

Les dossiers de demande de financement doivent être déposés au Département avant :

- le 1<sup>er</sup> Mai pour la programmation du 1<sup>er</sup> semestre
- le 1<sup>er</sup> Octobre pour la programmation du 2<sup>nd</sup> semestre

### Contacts:

Département de la Haute Loire

Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires

Direction déléguée Développement Durable et Sports

Tel: 04 71 07 43 45 - Courriel: sport@hauteloire.fr